

# COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 8 mars 2023 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le jeudi 16 mars 2023 à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel - Bussière-Poitevine, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2023
- Fixation du prix de location du logement 15, Place Saint Jean à Darnac
- Présentation et vote des comptes de gestion 2022 dressé par le receveur municipal (budget principal et budget annexe)
- Approbation des comptes administratifs 2022 (budget principal et budget annexe assainissement)
- Affectation des résultats 2022 au budget principal
- Affectation des résultats 2022 au budget annexe assainissement
- Affaires et questions diverses

Présents : Mr DUBOIS André - Maire, Mr NIVARD Fabrice – Maire délégué de Darnac, Mr REY Georges – Maire délégué de Saint Barbant, Mr LAVAUD Jean-Paul – Maire délégué de Thiat, Mr DAVID Daniel – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme LALUE Lucette – 2<sup>ème</sup> adjoint, Mr DUPONT Jean-François 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme MALEJAC Marie-Thérèse - 4<sup>ème</sup> adjointe, Mr DELAGE Jean-Marie – 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme LAURENT-DUSSY Claudine, Mr COMPAIN Jérôme, Mr SAVIGNAT Jean-Bernard, Mme BUJON-THIMONNIER Marie (arrivée à 20 h 48), Mme BRIE Elina, Mme CHRETIEN Emmanuelle, Mme SEGUY Christine, Madame BESSERON Caroline.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LONDEIX Colette – 6<sup>ème</sup> adjointe à Mr NIVARD, Mme LABROUSSE Marie à Mr REY, Mme MIGNON-MARTIN Gaëlle à Mr LAVAUD, Mr DEMOUSSEAU Aurélien à Mr DUPONT.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine, Mr MARTIN Arnaud

Secrétaire de séance : Mme BESSERON Caroline

❦❦❦❦

Monsieur André DUBOIS, Maire demande la modification de l'ordre du jour comme suit :

RAJOUT DE :

- Projet d'agrandissement de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

❦❦❦❦

### Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2023

Monsieur DUBOIS rappelle que le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 a été adressé, par courrier, à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur DUBOIS le soumet à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### Fixation du montant du loyer du logement locatif 15, Place Saint Jean - Darnac

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation du logement locatif situé 15, Place St Jean à Darnac sont terminés. Il informe le conseil des différents loyers actuels pratiqués sur les biens locatifs de la commune.

Il convient à présent de fixer le montant du loyer mensuel applicable à cette maison.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**FIXE** au 1<sup>er</sup> avril 2023, le montant du loyer de la maison type T5 située 15, Place St Jean - Darnac, d'une superficie de 112.57 m<sup>2</sup>, à 550 € mensuels hors charges

**DIT** que le montant des loyers sera révisable tous les ans, au mois de juillet, selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **Présentation et vote des comptes de gestion 2022 (budget principal et budget annexe assainissement)**

Après avoir noté l'arrivée de Mme BUJON-THIMONNIER, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de voter les comptes de gestion qui représentent la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2022 dressés par le comptable.

Budget	Section	Fonctionnement	Investissement
Principal	recettes	2 202 027.35	907 132.87
	dépenses	1 489 211.28	997 789.54
Assainissement	recettes	112 815.50	152 064.10
	dépenses	101 944.63	75 642.33

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être assuré de la concordance des écritures et des soldes figurant sur le compte de gestion dressé par le receveur municipal,

Considérant que les opérations sont réelles et justifiées,

Considérant que les comptes de gestion présentés n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

**APPROUVE** les comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

## **Présentation et approbation des comptes administratifs 2022 (budget principal et budget annexe assainissement)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de voter les comptes administratifs 2022 qui reflètent les réalisations de l'année.

Budget	Section	Fonctionnement	Investissement
Principal	Recettes	2 202 027.35	907 132.87
	Dépenses	1 489 211.28	997 789.54
	Résultats 2022	712 816.07	- 90 656.67
	Report 2021	1 048 625.71	1 047 224.19
	Part 2021 affectée à l'invest	600 000.00	
	Résultat clôture 2022	1 161 441.78	956 567.52
Assainissement	Recettes	112 815.50	152 064.10
	Dépenses	101 944.63	75 642.33
	Résultats 2022	10 870.87	76 421.77
	Report 2021	38 305.71	297 174.19
	Résultat clôture 2022	49 176.58	373 595.96

Monsieur André DUBOIS, ayant quitté la salle, le conseil municipal désigne Mr Daniel DAVID, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présider la séance pour l'approbation des comptes administratifs.

Après s'être assuré de la concordance des écritures et des soldes figurant aux différents comptes administratifs, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les comptes administratifs 2022 (principal et assainissement) de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe.

## **Affectation des résultats 2022 du budget assainissement**

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2022, au budget assainissement, par la répartition suivante :

INVESTISSEMENT	
Résultats 202 2	76 421.77
Report des résultats 2021	297 174.19
Résultats de clôture 2022	373 595.96
Restes à réaliser cumulés	194 885.96
Besoin de financement de la section (1068)	0

FONCTIONNEMENT	
Résultats 2022	10 870.87
Report des résultats 2021	38 305.71
Résultats de clôture 2022	49 176.58
Restes à réaliser cumulés	0

Proposition :

1068 : 00 (affectation du fonctionnement en d'investissement)

001 R : 373 595.96 (report investissement excédent)

002 R : 49 176.58 (report fonctionnement excédent)

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter les résultats 2022 de la commune sur le budget assainissement 2023 selon la proposition ci-dessus.

## **Affectation des résultats 2022 du budget principal**

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2022, au budget principal, par la répartition suivante :

INVESTISSEMENT	
Résultats 2022	- 90 656.67
Report des résultats 2021	1 047 224.19
Résultats de clôture 2022	956 567.52
Restes à réaliser cumulés	- 213 050.33
Besoin de financement de la section (1068)	213 050.33

FONCTIONNEMENT	
Résultats 2022	712 816.07
Report des résultats 2021	1 048 625.71
Part 2022 affectée à l'investissement (1068)	600 000.00
Résultats de clôture 2022	1 161 441.78
Restes à réaliser cumulés	0

Proposition :

1068 : 650 000.00 (affectation du fonctionnement en d'investissement)

001 R : 956 567.52 (report investissement de l'excédent)

002 R : 511 441.78 (report fonctionnement de l'excédent)

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter les résultats 2022 de la commune sur le budget assainissement 2023 selon la proposition ci-dessus.

## **Agrandissement de la maison de santé pluriprofessionnelle : autorisation d'avancement du projet**

Monsieur le Maire s'exprime en ces termes : « Ma présence médicale sur Val-d'Oire-et-Gartempe ne sera pas permanente et on connaît les difficultés que rencontrent les collectivités qui deviennent des déserts médicaux, perte de médecins mais aussi de professionnels paramédicaux. Si je ne pars pas encore à la retraite, je souhaite préparer l'avenir et favoriser une présence médicale sur le territoire. J'ai rencontré à ce sujet la directrice de l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin de trouver des solutions pour pourvoir à mon remplacement ».

Monsieur DUBOIS ne souhaitant pas prendre part ni au débat ni au vote, donne la parole à Mr DAVID et quitte la salle.

Monsieur DAVID rappelle que la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) est un atout indiscutable, un facteur de dynamisme et d'attractivité pour permettre l'installation de professionnels de santé.

L'offre de soins sur la commune est à conforter. Les nouveaux médecins qui s'installent souhaitent dorénavant ménager leur vie privée. Le travail avec d'autres professionnels à la MSP correspond à leurs attentes. Mr DUBOIS a rencontré la Directrice de l'ARS qui lui propose d'engager, à ses frais, un assistant médical afin d'améliorer ses conditions d'exercice, de dégager du temps médical, d'apporter un suivi complémentaire des patients et, plus probablement de renforcer l'attractivité de la MSP. Elle a également émis l'idée de favoriser l'installation d'une infirmière en pratique avancée.

Les professionnels de santé sont actuellement à l'étroit. Il est proposé au conseil d'envisager l'agrandissement de la MSP, d'environ 74 m<sup>2</sup> (2 cabinets médicaux et un bureau pour l'assistant), et ainsi conforter l'offre de soins avec un bâtiment adapté.

Le montant des travaux a été estimé par l'étude de faisabilité à 237 445 € HT avec des subventions attendues à hauteur de 70 %, soit un coût de 71 000 € HT pour la commune. Un architecte devra présenter un dossier complet aux différents partenaires financiers.

Monsieur DAVID demande l'autorisation au conseil de poursuivre les démarches.

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

**SE MONTRE** favorable au projet d'agrandissement de la maison de santé pluriprofessionnelle ;

**AUTORISE** la poursuite des démarches afin de faire progresser le dossier.

## Questions et affaires diverses

- **Madame BUJON-THIMONNIER** demande s'il est possible de recruter un policier municipal. Elle évoque les problèmes récurrents d'incivilités et de dégradations des biens sur le territoire ;
- **Madame SEGUY** signale qu'il conviendra de déposer une demande de prorogation du classement de l'étang des Bregères en enclos piscicole, l'échéance étant en 2025 ;
- **Madame MALEJAC** annonce que :
  - Dimanche 2 avril aura lieu, à 16 h 30, à la salle polyvalente de Bussière, un spectacle gratuit intitulé « Un riche, trois pauvres » à l'initiative de « Haute-Vienne en scène » ;
  - Une délégation de Val-d'Oire-et-Gartempe participera, le 4 juin prochain, à la cérémonie de clôture des ostensions du Dorat. Mr NIVARD est le référent ;
  - La mobilité solidaire est mise en place pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion. Renseignements au 06.33.65.17.47.
- **Madame LALUE** précise que l'opération HAIEECOLIER est reconduite en 2023, avec la participation des enfants et de leurs instituteurs. La plantation aura lieu jeudi 23 mars ;
- **Monsieur COMPAIN** a été interpellé par des administrés :
  - Ils souhaiteraient l'installation d'une poubelle fixe au stade ;
  - Ils ont signalé des nids de poule à Gatebourg Bas, sur la départementale.
- **Monsieur REY** informe que la numérotation de la commune avance, toutes les maisons habitées, habitables ou à rénover ont été identifiées ;
- **Monsieur NIVARD** a constaté des dysfonctionnements sur l'éclairage public de certains villages de Darnac suite à l'installation d'ampoules leds par le SEHV. Ce syndicat a été contacté afin d'y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres  
et clôt la séance à 23 h 35

La secrétaire de séance

Caroline BESSERON.



Le Maire,

André DUBOIS.